

# Le journal

**ANNEE 2016**



# Pussigny





## Carte d'identité de Pussigny

*Population : (données INSEE)* 179 habitants population légale en 2016  
*Superficie :* 848 hectares  
*Altitude :* 46 mètres  
*Situation géographique :* 54 kilomètres au sud de Tours (50 minutes)  
 échangeur autoroutier Ste Maure de Touraine 15 mn  
 Gare SNCF de Port de Piles

*Administration :* Arrondissement de Chinon  
 Canton de Ste Maure de Touraine  
 Communauté Communes Sainte Maure de Touraine

*Secrétaire de mairie :* Marie-Hélène HERBELIN  
*Employés communaux :* Serge SEMUR et Valérie GOURBILLON  
*Horaires d'ouverture de la mairie :* lundi de 13h à 18h  
 mercredi et vendredi de 9h à 12

*Enseignement scolaire :* RPI Maillé, Marcilly, Nouâtre, Ports/Vienne, Pussigny  
*Ecole maternelle :* Nouâtre  
*Ecole primaire :* Maillé et Marcilly  
*Associations :* La chasse  
 Le comité des fêtes  
 Les Pussifolies  
 Les Jardins de Pussigny

*Les entreprises installées sur la commune :*

M. BRUNET Pascal *taille de pierre - maçonnerie*  
*Site : [brunetpussigny.blogspot.com](http://brunetpussigny.blogspot.com)*  
 M. GOURBILLON Jean-François *travaux agricoles - La Caudière*  
 M. PELE Dominique *travaux agricoles - Doux*  
 M. SAVATIER Freddy *diagnostic immobilier - La Robinière*  
 Mme ARNAULT Sandra *ATOUC COURS-ATOUC LIVRES*  
*biblioatoutours@voila.fr*

*Bibliothèque ouverte sur rendez-vous 06 80 02 20 12*

**Dans ce numéro :**

Le mot du Maire	2
Les délibérations du conseil municipal	3
Recensement - ASSAD	5
MARPA	6
Infos VINCI – SMICTOM – TIPI	7
PLU – SIEIL	8
Infos destruction des nids de frelons	9

**suite**

Sur les hauteurs de Pussigny	10
La saison culturelle 2016	11
Les Pussifolies	12
Chez nos voisins	14
Comité des fêtes	15
Etat civil	16
Les numéros utiles	16

## Le mot du maire

---

2015 n'a pas été une année heureuse. Les événements tragiques de janvier et de novembre qui ont entraîné la mise en place de « l'état d'urgence » vont laisser des souvenirs douloureux.

A Pussigny cette année 2015 a vu la fin des travaux d'aménagement de la cour de la mairie et du logement communal, logement qui vient d'être loué et le remplacement du câble électrique de l'éclairage public de la rue de la Guériverière qui avait hélas disparu une nuit de juin...

En ce qui concerne la LGV, les travaux sont pratiquement terminés. La phase « plantation » vient de débiter, les problèmes liés à l'écoulement de l'eau sur le secteur de Grouet ne sont pas encore résolus... ainsi que les nuisances sonores impactant Sauvage ! Les TGV devraient faire leur apparition cette année pour les premiers essais.

Le conseil municipal a poursuivi son programme d'entretien du réseau routier, les routes de Vaugault, de Pisseloup, du Petit Bois Simon et le chemin du Calvaire ont été refaits.

Pour 2016 l'équipe municipale a prévu la rénovation de la cuisine de la salle des fêtes ; une isolation extérieure amènera une meilleure intégration paysagère de ce bâtiment et une réduction non négligeable des frais de chauffage. Les radiateurs électriques de la salle vont également être remplacés par un système plus économique.

Bien entendu l'entretien des routes sera toujours à l'ordre du jour.

Pour tous ces travaux la commune bénéficie de subventions et réussit à équilibrer son budget malgré la baisse des dotations. Le conseil municipal a la volonté de travailler pour améliorer la vie quotidienne de tous et s'est engagé dans l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui sera en principe terminé en 2017 ; une réunion publique vous sera proposée au printemps pour pouvoir échanger sur ce projet.

Fin mars 2016 le Préfet d'Indre et Loire fera connaître le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) en application de la loi NOTRe

(Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui fixe à 15000 habitants minimum la population d'une intercommunalité. La proposition de fusion avec le Chinonais faite en octobre dernier a été rejetée par la totalité des communes de la Communauté de Communes de Sainte- Maure de Touraine qui souhaite plutôt se tourner vers le Bouchardais et les communes du Richelais géographiquement proches. Tous les élus ont à cœur de maintenir une intercommunalité à échelle humaine. Nous espérons tous que le Préfet sera sensible à nos arguments. Sa décision sera connue le 31 mars prochain.

Je salue les nouveaux habitants de Pussigny et vous souhaite à tous une excellente année sous le signe du respect, de la tolérance et de la paix.

Je vous invite au traditionnel banquet intercommunal Ports-Pussigny-Antogny qui se déroulera cette année à Pussigny le samedi 27 février ; des conseillers municipaux passeront vous proposer des cartes.

Dominique Brunet

## Délibérations du conseil municipal

---

### Séance du 12 janvier :

- ◆ Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes Ste Maure de Touraine pour des travaux de voirie d'un montant de 18 281.00 € HT,
- ◆ Demande de subvention : Fonds de Solidarité –LGV SEA : création de places de stationnement et d'un cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite pour accéder à la mairie et à la salle des fêtes d'un montant de 43 131.00 € HT,
- ◆ Demande d'autorisation de la société Ligérienne Granulats concernant une carrière de sable et graviers située sur la commune de Port de Piles, accord du conseil municipal avec des remarques.

### Séance du 16 février :

- ◆ Attribution d'une subvention de 20 euros au comice du monde rural,
- ◆ Acceptation des devis de l'établissement Foyer de Cluny : taille de haies et d'arbres, sur le terrain de la salle des fêtes, sur la place et dans la rue principale, montant : 2 713 € TTC
- ◆ Acceptation du devis des établissements GAUDIN à hauteur de 2 818.80 € TTC pour le remplacement de radiateurs et installation de détecteurs de fumée au logement communal 2 chemin de Salvart et remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes. (500€)

### Séance du 26 mars :

- ◆ Approbation des comptes de gestion exercice 2014
- ◆ Approbation des comptes administratifs exercice 2014

# Délibérations du conseil municipal (suite)

---

## Assainissement

Compte administratif :	déficit section d'exploitation :	1 658.63 €
	déficit section d'investissement :	2 502.67 €

<b>Vote du budget :</b>	fonctionnement :	24 598.05 €
	investissement :	17 334.17 €

## Commune

Compte administratif :	excédent de fonctionnement :	71 064.61 €
	excédent d'investissement :	20 488.64 €

Affectation du résultat :

compte R 1068	excédent de fonctionnement :	15 851.01 €
compte D 002	excédent d'investissement :	55 213.60 €

<b>Vote du budget :</b>		
en dépenses et recettes de fonctionnement à :		186 155.60 €
en dépenses et recettes d'investissement à :		190 395.61 €

- ◆ Convention TIPI : accord pour adhérer au dispositif TIPI proposé par la Direction Générale des Finances Publiques
- ◆ Vote des taux d'imposition :
  - revalorisation de 0.5 %
  - taxe habitation : 9.09 %
  - taxe foncière bâti : 13.83 %
  - taxe foncière non bâti : 38.71 %

## Séance du 01 avril :

- ◆ Accord pour participer au bulletin de la foire aux fromages de Ste Maure de Touraine,
- ◆ Attribution d'une subvention à l'association « Les Pussifolies » de 200 euros,
- ◆ Accord pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.),
- ◆ Convention avec les communes de Nouâtre et Ports sur Vienne, pour le choix du bureau d'études,
- ◆ Elections des représentants de la commission d'appel d'offres pour le choix du cabinet en charge du P.L.U :

titulaires : Mme BRUNET Dominique, M. GOURBILLON Jean-François,  
suppléants : M. BRUNET François, M. DUBOIS Alain,

## Séance du 12 mai :

- ◆ Adhésion au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire) d'un montant de 30 euros,
- ◆ Adhésion au FLES (Fonds Local Emploi Solidarité) à hauteur de 50 euros,
- ◆ Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes,
- ◆ Représentants de la commission P.L.U. : Mme BRUNET Dominique, M. DUBOIS Alain, M. ELIOT Jean-Jacques, M. GOURBILLON Jean-François.

## Séance du 22 juin :

- ◆ Adoption de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne- SIEPVV pour la prise de compétence gestion cantines scolaires et activités périscolaires d'accueil et loisirs déclarées.

## Séance du 15 juillet :

- ◆ Accord pour le lancement de la procédure du P.L.U.
- ◆ Approbation de la nouvelle représentativité au sein du conseil communautaire, ( 35 représentants au lieu de 28)
- ◆ Accord pour la dématérialisation de la transmission des actes règlementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité

# Délibérations du conseil municipal (suite)

---

## Séance du 22 septembre :

- ◆ Acceptation de la proposition de la Direction Départementale des Territoires d'un contrat de mise à disposition des données numérisées portant sur le document d'urbanisme P.L.U.
- ◆ Accord du transfert de compétence au SIEIL de l'éclairage public au 1<sup>er</sup> novembre 2015,
- ◆ Indemnité de conseil au comptable de la commune,

## Séance du 27 octobre :

- ◆ Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Communes à hauteur de 25 084.80 € pour des travaux de voirie,
- ◆ Approbation des modifications statutaires du SATESE 37,
- ◆ Avis favorable avec une observation concernant le schéma de mutualisation proposé par la CCSMT,
- ◆ Avis défavorable pour le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale d'Indre et Loire. (SDCI)

## Séance du 30 novembre :

- ◆ Attribution d'une aide financière pour l'organisation de projets pédagogiques au Collège Patrick Baudry de Nouâtre 60 euros (15 € par enfants)
- ◆ Proposition de dissolution de Centre Communal d'Action Social : le conseil décide d'attendre pour en mesurer les conséquences,
- ◆ Demandes de subventions liées au projet de la salle associative,
- ◆ Choix du maître d'œuvre pour le projet la salle associative, (*salle des fêtes*)
- ◆ Indemnité de conseil alloué au receveur de la commune,
- ◆ Création d'emploi de l'agent recenseur.

## APE du RPI

---



L'APE continue avec un nouveau bureau pour la saison 2015/2016.

Nous avons débuté l'année scolaire par la fête d'Halloween le 7/11/2015 à Nouâtre suivie d'une boum qui a fait la plus grande joie des enfants (et des parents aussi !!).

### **L'APE vous présente son programme.**

**Samedi 12 mars 2016 :** Dîner dansant « Soirée Disco » à la salle des fêtes de Ports s/v.  
**25 mars 2016 :** Distribution des chocolats de Pâques dans les 3 écoles.  
Puis **fête des écoles** pour clôturer cette année scolaire.

Pour Noël, l'APE a offert un livre à chaque enfants.

Nous renouvelons cette année encore, les opérations collecte de papiers, vente de brioches, dîner dansant, la fête des écoles et sommes favorables à toutes suggestions apportées par les parents d'élèves.

Toutes nos manifestations pour l'année scolaire 2014/2015 nous ont permis de distribuer à nouveau une subvention de 700 € dans chaque école.

Nous restons optimistes quant au bon déroulement et à la réussite des prochaines actions avec la mobilisation, le soutien et la participation des parents d'élèves.

### **Notre bureau :**

Présidente : Mylène DESBOURDES 06 87 18 98 55

Vice-Présidente : Elodie VERGET 06 98 57 96 55

Secrétaire : Laëtitia HERPIN

Trésorière : Sophie NICOLAS

Vice-Trésorier : Johann BERTIN

**Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : [apemmnpp@orange.fr](mailto:apemmnpp@orange.fr)**

Prenez note des dates, nous comptons sur votre participation.

**Collecte de Papiers (Parking des cars à Nouâtre) :**

**Du 21 mars au 29 mars 2016**

**Du 30 juin au 4 juillet 2016**

Les bénéfices de ces actions permettent de participer au financement des activités pédagogiques de nos enfants : sorties scolaires, matériels...

N'hésitez pas à nous rejoindre, la bonne ambiance est garantie et toutes vos idées sont les bienvenues.

# Recensement de la population

*Recensement de la population  
du 21 janvier au 20 février 2016*

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016. Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population ; âge, profession, moyen de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

**Au niveau local**, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins de populations :

- ◆ décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraites, etc.),
- ◆ préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- ◆ déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.



*Annick AUBUGEAU -  
agent recenseur à Pussigny*

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

## Un nouveau service ASSAD-HAD en Touraine sur votre commune



La téléassistance

Un service sécurisant pour bien vivre chez soi

L'ASSAD-HAD en Touraine a choisi pour vous la solution Presencio du groupe Mondial assistance et assure l'installation du matériel et le suivi de votre dossier.

Simple à utiliser, réactif à vos appels, le service Téléassistance est opérationnel de jour comme de nuit pour assurer la plus grande tranquillité à toute la famille, pour un abonnement mensuel de 26.90 €.

L'ASSAD-HAD en Touraine, acteur social et économique de l'aide, des soins et de l'hospitalisation à domicile, et des services à la personne, présente des solutions pratiques et efficaces pour améliorer le quotidien du grand public et des personnes en difficultés (sociales,

médicales, économiques, éducatives...).

Active sur la majeure partie du département d'Indre-et-Loire, l'ASSAD-HAD en Touraine propose :

**De l'aide à domicile**, Ce service facilite votre maintien à domicile et vous accompagne dans les actes essentiels de la vie (toilette, repas...), dans l'accomplissement des tâches du quotidien (entretien ménager, courses...), dans les activités sociales et relationnelles (sorties, démarches administratives...) et dans l'accompagnement social de personne en situation d'isolement.

Un service Famille assure le soutien de la cellule familiale face à des difficultés passagères par la présence de Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale ou d'Auxiliaires de Vie Sociale  
**Des services à la personne** : téléassistance, transport accompagné, entretien ménager.

Les interventions de ces services peuvent être soutenues par des organismes financeurs et ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50%, selon la réglementation en vigueur.

**De l'hospitalisation à domicile**, pour offrir une alternative à l'hospitalisation classique permettant au patient de conserver son intimité.

**Des soins infirmiers à domicile**, pour assurer des soins d'hygiène et de confort auprès de personnes en perte d'autonomie.

**Des soins et services adaptés aux malades d'Alzheimer et maladies apparentées**, avec les interventions à domicile de l'ESA (Equipe Spécialisée Alzheimer).

Vous pouvez aussi contacter notre guichet unique :  
25 rue Michel COLOMBE – BP 72974 –  
37029 TOURS Cedex 1  
Tel : 02.47.36.29.29  
[www.assad-had.org](http://www.assad-had.org)

# M A R P A - Maison d'accueil Rurale pour Personnes Agées

Ces petites unités de vie ont été créées pour les personnes âgées souhaitant continuer à vivre dans leur environnement familial, de «vivre au pays» et de ne pas être contraintes de «s'exiler» à la ville pour trouver une maison de retraite.

Petites structures non-médicalisées comprenant une vingtaine de logements privatifs pour disposer d'un vrai «chez soi». Ils sont aménagés pour répondre aux nécessités des personnes à mobilité réduite : accès pour les fauteuils roulants, portes larges.

De types T2 (42mètre carré), de type T1 (30 mètre carrés), ils sont équipés d'un coin cuisine (ce qui laisse le choix aux résidents d'être complètement autonome ou de choisir le service collectif des repas), d'une salle de bain avec WC. (Surface des logements variant selon les différentes M A R P A)

C'est un fait, l'entrée en résidence s'effectue le plus souvent lorsque la personne âgée ne peut plus assurer les gestes de la vie quotidienne sans aide. Les soins sont assurés par du personnel qualifié, chacun a le libre choix de son médecin, de son infirmière ou autres services médicaux ainsi que du coiffeur et du pédicure par exemple.



Résidence Saint Vincent - MARPA de Marigny-Marmande

Dans le respect de l'indépendance individuelle, la participation à la vie collective est encouragée,

*(exemples : éplucher les légumes, mettre le couvert, participer à l'élaboration des repas, jeux, etc. ...).*

Les M A R P A offrent à leurs résidents la sécurité par la présence permanente de jour comme de nuit de personnel compétent ainsi que d'une sécurité optimale grâce à la téléassistance.

## Combien cela coûte

La redevance mensuelle est d'environ 1100 euros (loyer+charges locatives), tarif indicatif variant selon les types de logement.

Les résidents peuvent prétendre à trois types d'aide :

- **APL** : allocations personnalisées au logement
- **APA** : allocation personnalisée à l'autonomie, attribuée par le conseil général
- **Aide sociale** attribué par le conseil général

Les conditions d'inscription se définissent par une évaluation du niveau de dépendance de la personne âgée.

Du fait que cela soit un petit établissement, le contact et les échanges entre résidents y est facilité. Il y a une vraie vie sociale et l'ambiance y est familiale et chaleureuse.



Véranda avec vue sur jardin



Salle à manger commune

## Résidence St-Vincent

9, grande rue

37120 MARIGNY MARMANDE

# Autoroute A10

## Projet aménagement 2 fois 3 voies entre Veigné et Poitiers



Programmé dans le cadre du Plan de relance autoroutier, le projet d'aménagement de l'A10 entre Poitiers et Veigné a pour objectifs de fluidifier le trafic, d'améliorer la sécurité et de bénéficier d'une mise à niveau environnementale selon les standards les plus récents.

VINCI Autoroutes s'engage à conduire les études, la concertation et les procédures administratives jusqu'à la déclaration d'utilité publique portant sur l'aménagement à 2x3 voies de l'A10 entre Vouneuil-sous-Biard (échangeur n°30 Poitiers Sud) et Veigné (bifurcation A10/A85), soit sur une section de 93 kilomètres en Vienne et en Indre-et-Loire.

Outre les études techniques, VINCI Autoroutes va réaliser des études environnementales portant sur l'eau, l'air, l'acoustique, les aménagements paysagers, la faune et la flore. Élaborées en concertation avec l'ensemble des parties

prenantes, ces études se traduiront par un programme visant à préserver l'environnement.

D'autre part, VINCI Autoroutes réalisera les travaux de mise à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Sainte-Maure-de-Touraine et Veigné sous condition de l'obtention des autorisations administratives.

Ce projet, planifié entre 2015 et 2023, représente un investissement de 244 millions d'euros, entièrement financé par VINCI Autoroutes.

## Info du SMICTOM

### Horaires d'ouverture des déchèteries à partir du 1<sup>er</sup> mars 2016

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>	<u>Samedi</u>
<b>Noyant de Touraine</b>	13h30 18h30	Fermée	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	9h à 12h 13h30 à 18h30
<b>Ports sur Vienne</b>	08h à 12h	Fermée	09h à 12h 13h30 à 18h30	Fermée	Fermée	09h à 12h



### CALENDRIER 2016 des collectes du vendredi décalées à PUSSIGNY

#### Jours fériés 2016

lundi 28 mars (pâques)  
jeudi 5 mai (ascension)  
lundi 16 mai (pentecôte)  
jeudi 14 juillet (fête nationale)  
lundi 15 août (assomption)  
mardi 1 novembre (toussaint)  
mercredi 11 novembre (armistice 1918)

#### Jours de collecte habituelle

vendredi 1 avril  
vendredi 6 mai  
vendredi 20 mai  
vendredi 15 juillet  
vendredi 19 août  
vendredi 4 novembre  
vendredi 11 novembre

#### Jours de collecte assurée

samedi 2 avril  
samedi 7 mai  
samedi 21 mai  
samedi 16 juillet  
samedi 20 août  
samedi 5 novembre  
samedi 12 novembre

## TIPI - Titre Payable par Internet

Un nouveau service pour faciliter les paiements. Un moyen adapté à la vie quotidienne.

A partir de la page de paiement de la DGFIP grâce au lien : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Le paiement en ligne est entièrement gratuit, souple et fiable. Il se réalise en quelques clics 7jours/7 et 24h/24, en toute sécurité et sans vous déplacer.

Pour effectuer votre paiement, vous

devez vous munir de la facture que vous a transmis votre collectivité.

Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'identification de votre paiement :

- ◆ L'identifiant collectivité qui permet d'identifier la collectivité au bénéfice de laquelle vous effectuez votre règlement
- ◆ La référence qui permet d'identifier la

facture que vous souhaitez régler.

- ◆ Le montant qui doit être réglé en totalité.

**Vous ne pouvez pas payer sur ce site un montant partiel.**

1. se connecter sur [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
2. indiquer l'identifiant de la collectivité
3. saisir la référence à payer
4. choix du type de carte de paiement

# PLU Plan local d'urbanisme

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.**

La commune de Pussigny ne dispose actuellement d'aucun document d'urbanisme, son règlement est actuellement le RNU (Règlement National d'Urbanisme). Par délibération du 15 juillet 2015 le conseil municipal a décidé de confier l'élaboration du PLU à la Ste URBAN'ism

Les objectifs définis par la collectivité :

- ◆ Maintenir la croissance démographique communale tout en protégeant durablement le cadre de vie et l'état d'esprit du village ainsi que son espace agricole et forestier
- ◆ Mettre en compatibilité le développement de la commune avec les recommandations des législations en vigueur
- ◆ Maitriser le tissu urbanisé en adéquation avec les particularités territoriales pour accueillir les nouveaux ménages
- ◆ Programmer des futurs logements suite à la réalisation d'un diagnostic territorial restreint et d'une adéquation définie par les entités communales urbanisées
- ◆ Définir une politique foncière visant au respect de l'équilibre démographique des diverses composantes du territoire
- ◆ Garantir la mixité urbaine et sociale, densifier les zones déjà construites, respecter l'architecture locale et l'har-

monie existante, promouvoir les maisons à faible consommation d'énergie et l'habitat bois, garantir la pérennité d'une activité agricole dynamique

- ◆ Prévoir la protection de l'environnement et de la biodiversité, préserver et mettre en valeur les continuités écologiques
- ◆ Préciser les caractéristiques des voies de circulation à créer ou à modifier, en favorisant les itinéraires sécurisés (cyclables ou piétons), en privilégiant les liaisons douces, en renforçant les règles de sécurité par un aménagement des entrées de bourg
- ◆ Confirmer, modifier ou créer des réserves foncières de terrain en fonction des projets d'intérêt général
- ◆ Promouvoir le développement de l'économie touristique et de loisirs en respectant l'environnement
- ◆ Développer les logements locatifs sociaux et valoriser les logements existants
- ◆ Créer un habitat intermédiaire adapté aux personnes âgées et au tourisme
- ◆ Réhabiliter et revaloriser les logements existants
- ◆ Réduire la vacance de longue durée
- ◆ Faciliter les travaux de rénovation

**Vous serez informés régulièrement de l'avancement du projet.**

## Le SIEIL vous appartient



### A propos du SIEIL

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) est un établissement public géré par un comité syndical regroupant les élus des 276 communes le composant (excepté Tours).

Le SIEIL est notamment chargé de développer, renforcer, sécuriser et dissimuler le réseau de distribution publique d'électricité d'Indre-et-Loire, dont il est propriétaire. Il contrôle l'activité d'ERDF dans le cadre d'un contrat de service.

Le Syndicat a étendu la gamme de ses compétences à la distribution de gaz, l'éclairage public, le système d'information géographique et, aujourd'hui, aux **communications électroniques et aux infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides (IRVE)**. Il s'agit de compétences dites « à la carte », au choix des communes adhérentes.

#### Les nouveautés du SIEIL

● Une centaine de bornes doubles jalonne actuellement le département, soit près de 200 points de charge. Le SIEIL a innové en développant des « coffrets foires et marchés » à brancher sur les bornes. Un système complet d'**interopérabilité des bornes de recharge** (gestion, accès et paiement de la recharge) sera mis en place en 2016.

● L'évolution des statuts du SIEIL permettent aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale d'adhérer aux compétences optionnelles du syndicat. Le SIEIL s'est associé à "Touraine Cher Numérique", un Syndicat Mixte Ouvert, avec lequel il pourra travailler conjointement sur le **déploiement de la fibre et des réseaux numériques** sur nos territoires.

● Le SIEIL a mis en place deux **groupements d'achat d'énergie** qui devraient permettre aux communes de réaliser des économies substantielles sur leurs factures de gaz et d'électricité.

● **La contribution du SIEIL s'élève désormais à 90 %** du montant des travaux de dissimulation des réseaux électriques jusqu'à la fin 2016. Le SIEIL prend également à sa charge 20 % de la facture de génie civil des réseaux de télécommunications. Les travaux d'extension des réseaux d'électricité en équipement public et pour des besoins communaux, mais également ceux réalisés par une collectivité non adhérente **seront pris en charge à 100 %** pour les travaux réceptionnés à compter du 1er novembre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016.

● Le SIEIL intégrera de nouvelles couches à son **système d'information géographique**, comme les bornes d'incendie. Il déploiera également le **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** sur le département dont le principe est de géolocaliser précisément l'ensemble des éléments présents dans les rues des communes.

● La candidature mutualisée des membres du « Pôle Énergie Centre » a été retenue pour accueillir le **Congrès triennal de la FNCCR à Tours les 21, 22 et 23 juin 2016**. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies organise les services publics d'énergie, d'eau et d'environnement sur le territoire français.

# Le frelon à pattes jaunes (*vespa velutina nigrithorax*)

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid vivant ?



1. Prévenir la mairie ou la communauté de communes.
2. La mairie vous aide à vérifier qu'il s'agisse bien du frelon à pattes jaunes. L'identification du frelon ou du nid doit être assurée par une personne compétente : technicien à partir de photos, agent de la commune formé à la reconnaissance du frelon, ou bien par un applicateur hygiéniste lors de son intervention.

3. Une fois renseignée, la mairie informe la FREDON 37 via le formulaire de signalement disponible sur le site Internet de la FREDON Centre.

*« Le signalement de tout individu est important car il facilite la localisation des nids. »*

Toutes les informations sont centralisées afin d'établir un recensement de cette espèce envahissante pour suivre son aire de répartition.



Que faire s'il s'agit bien d'un nid de frelon à pattes jaunes ?

1. Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée (applicateur hygiéniste). Une liste de professionnels s'engageant à respecter une charte de bonnes pratiques a été élaborée par la FREDON 37 et le GDS 37. Elle est disponible sur le site Internet de la FREDON Centre. Attention, il est dangereux de détruire un nid de frelon par soi-même.
  2. Une fois le nid détruit, le professionnel informe la FREDON 37.
  3. Le particulier prévient la mairie.
- Adresses et sites utiles  
Pour plus de renseignements :

Pour les particuliers et les communes :  
**N° VERT 0 800 00 79 66 GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE**  
**FREDON 37** Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre - site d'Indre-et-Loire  
9 ter rue Augustin Fresnel,  
37170 CHAMBRAY LES TOURS  
Tél. 02.47.66.27.66  
fax : 02 47 66 99 30 -  
mail : [contact@fdgdon37.fr](mailto:contact@fdgdon37.fr)  
http : // [www.fredon-centre.com](http://www.fredon-centre.com)

## Aide sur la destruction des nids de frelons à pattes jaunes (dit asiatique) pour les apiculteurs et les particuliers



### Sont éligibles :

- ◆ Les actions de destruction d'un nid de frelons à pattes jaunes vivants (les nids morts ou vides ne sont pas indemnisés), facturées par une entreprise professionnelle agréée, ayant signé la charte départementale (liste disponible sur le site internet [fredon-centre.com](http://fredon-centre.com) ou [Indre-et-loire.chambagri.fr/productions-animales/groupement-de-defense-sanitaire.html](http://Indre-et-loire.chambagri.fr/productions-animales/groupement-de-defense-sanitaire.html)).
- ◆ Aide accessible aux éleveurs et apiculteurs adhérent au GDS, ainsi qu'aux particuliers ayant fait détruire un nid pour protéger les ruches d'un apiculteur voisin (attestation de nuisance de ce dernier).

### AIDE :

*nid bas : 50 % du coût HT plafonné à 50€ d'aide.*

*nid haut \* : 50 % du coût HT plafonné à 200€ d'aide.*

(\*avec utilisation de perches ou de nacelles ou autres frais spécifiques liés à la hauteur, mentionnés sur la facture)

**Dans la limite de l'enveloppe allouée.**

Justificatif : l'aide sera versée sur justificatif (copie de facture à adresser au GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE)

Contact : GDS 37 Groupement de Défense Sanitaire  
38, rue A. Fresnel BP 50136  
37170 Chambray-lès-Tours

## Phénomène naturel à la ferme du Bois-Rond

La première semaine de juin, les sombres journées de pluie se succédèrent sans cesse à la grisaille.

A cause de la diminution de la lumière naturelle, les chèvres se sont crues au mois de septembre, période habituelle de fécondation

et un bouc passant par là . . .

. . . 220 chèvres ont mis bas en novembre. (une chèvre à 5 mois de gestation) Mais les chevrettes ont gardé leur cycle naturel donc il y aura toujours des naissances en février, mars. Sont attendues 200 autres mises bas.

Cette chèvrerie est une exploitation bio. Elle respecte le cycle naturel de l'animal. Il n'y a donc pas de fabrication de

fromage car ces "dames" sont en vacances pendant les 2 derniers mois de gestation.

Et la bonne nouvelle grâce à ce phénomène naturel, c'est que les

gourmets de fromage seront contents toute l'année.



Légende accompagnant l'illustration.

## Balade gourmande

Petite randonnée ce samedi 03 octobre sur le site de Pussigny. Agréable après-midi, ponctué de haltes gourmandes, avec une première dégustation de fromage de chèvre à la chèvrerie du Bois Rond.

A la fin du parcours, l'exposition des toiles « Grands Formats » nous accueillait et une dégustation de produits locaux très appréciée nous attendait à la salle des fêtes.



En route nous avons profité de la présentation d'une exploitation truffière. Des intervenants compétents nous ont fait partager leurs connaissances sur la flore présente dans notre paysage.



## Fleurissement - village accueillant

Nous avons un seul employé municipal à mi-temps qui ne peut effectuer l'ensemble de l'entretien des espaces verts.

C'est pourquoi nous vous incitons à fleurir devant chez vous et entretenir vos plantations

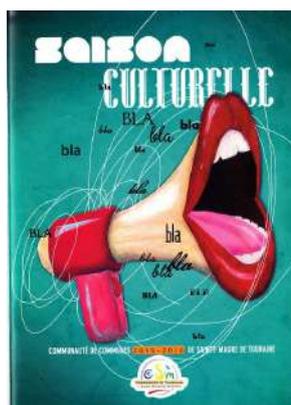


Merci pour votre investissement

## Saison culturelle 2016

Le débit de pain	Théâtre <i>Compagnie 21</i>	Samedi 30 janvier	20h30	Antigny-le-Tillac
Passeur de souffle	Poésie en chanson <i>Ouvm'Azulis</i>	Samedi 6 février	20h30	Noyant-de-Touraine
Nathalie lit 2	Lecture théâtralisée Lecture théâtralisée <i>Compagnie L'intruse</i>	Vendredi 26 février Samedi 27 février	18h30 10h30	Pouzay Villeperdue
T'es qui ?	Ciné-concert <i>Pierre Payan &amp; Nicolas Méheust</i>	Mercredi 9 mars	17h00	Noyant-de-Touraine
Dounia	Danses <i>Théâtre de l'Embardée</i>	Samedi 19 mars	20h30	Ste-Maure-de-Touraine
Mer	Théâtre <i>Compagnie La lune blanche</i>	Samedi 2 avril	20h30	Ports-sur-Vienne
Les banquettes arrières	Théâtre musical <i>Chanteuses par accident... a capella (Fatima, Cécile et Marie)</i>	Samedi 30 avril	20h30	Ste-Catherine de Fierbois
La nuit dévoilée	Musique <i>Mikrokosmos</i>	Dimanche 1 <sup>er</sup> mai	16h00	Ste-Catherine de Fierbois
ChunkyCharcoal	Théâtre-musique <i>Sébastien Barrier</i>	Samedi 21 mai	20h30	Ste-Maure-de-Touraine
Le bar à mômes	Théâtre de rue <i>Compagnie Banane cerise</i>	Dimanche 12 juin	13h00	Pussigny( <i>Pussifolies</i> )
Festival de la Pucelle	Musiques actuelles <i>Festival de musiques (rock,reggae,blues ...) 4<sup>ème</sup> édition</i>	Samedi 10 septembre	AM+soirée	Ste-Catherine de Fierbois

*Infos pratiques et  
réservations de spectacles*  
**Office de Tourisme**  
**02 47 65 66 52**



La route de l'eau	Samedi 21 mai	à partir de 16h	Marcilly sur Vienne (bords de Vienne)
Festival du Grand Format	Dimanche 12 juin <i>Les Pussifolies</i>	8 <sup>ème</sup> édition	à partir de 9h Pussigny
Les Passerelles littéraires	Dimanche 19 juin <i>CC-Sainte-Maure-de-Touraine</i>	5 <sup>ème</sup> édition	10h00 Ste-Maure-de-Touraine
Allée de Brou	Dimanche 28 août <i>Les Chevalets de Courteault</i>	15 <sup>ème</sup> édition	Noyant-de-Touraine
Salon artistique	en septembre <i>Le Mouvement Artistique de Sainte-Maure-de-Touraine</i>	47 <sup>ème</sup> édition	Ste-Maure-de-Touraine

## Cinémas

### Sainte Maure de Touraine

*Salle Patrice Leconte*

Séances le vendredi à 20h30,  
le samedi à 18h et 20h30,  
le dimanche à 15h et 17 h,  
le lundi à 20h30.

### Nouâtre

*Salle Jean Savoie*

Séances toutes les 2 semaines,  
le samedi à 20h30

*Retrouvez les programmes*

*[www.sainte-maure-de-touraine.fr](http://www.sainte-maure-de-touraine.fr) rubrique « Sortir »*

*[www.ciné-off.fr](http://www.ciné-off.fr)*

## Les Pussifolies

### 7ème édition du concours du Grand Format.

« Clin d'œil au cinéma », c'est sur ce thème que les 30 artistes ont « planché » le 14 juin.

La pluie du matin n'a pas entamé leur enthousiasme et les œuvres réalisées ont amené beaucoup de visiteurs tout l'été : les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, les randonneurs de la « Rando Gourmande » organisée par l'Office de Tourisme de Sainte- Maure, les élèves de l'école de musique de la CCSMT qui ont fait leur fête de fin d'année sous les Grands Formats, les pensionnaires d'une maison de retraite, les adhérents de l'association « La Grappe Dorée de Montlouis », le rallye pastoral de la Paroisse Saint Damien en Châtelleraudais, ...

### Les gagnants de l'année 2015 :



1<sup>er</sup> prix F-Xavier CHANIOUX



3<sup>ème</sup> prix Franck BOUCHER



2<sup>ème</sup> prix Camel NEHDI

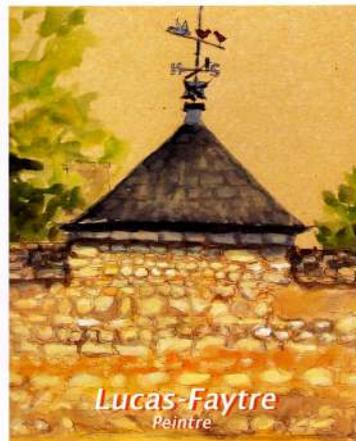
Le Bistrot a accueilli Sophie Lucas-Faytre, habituée du grand format.

Elle y a présenté ses croquis et aquarelles de Pussigny réalisés en 2014 qui témoignent avec humour et talent de la vie rurale de la Touraine du sud.



### “ La Petite Architecture ”

Pussigny du 23 au 28 juillet 2014



# Les Pussifolies

Merci à tous ceux qui contribuent à la réussite de cette journée, bénévoles, propriétaires de murs, de terrains pour le parking...



*« Rendez-vous pour la 8<sup>ème</sup> édition.  
Nous vous attendons nombreux le  
dimanche 12 juin 2016 »*

## Chez nos voisins



### L'échappée de St-Jacques à vélo

Dimanche 5 juillet, l'échappée de St Jacques à vélo était proposée avec 2 parcours :

- ◆ Sorigny - St Maure (42 km aller-retour) et
- ◆ Ste Catherine de Fierbois - Ste Maure de Touraine (16 km aller-retour).

Les Passerelles accueillait l'arrivée. Un pot était offert à tous les participants suivi d'un pique-nique convivial tiré du sac. Cette journée était l'occasion d'inaugurer la véloroute de Saint-Jacques à vélo en Sud Touraine, en présence des élus et de François Bonneau président de la région-centre.



De nombreuses animations étaient organisées le temps du repas :

- ◆ Réalisation en direct d'une peinture grand format
- ◆ Ateliers de cirque ouverts à tous (monocycle, funambulisme...)
- ◆ Exposition de photos grand format.

En bref, une journée festive et sportive !



## Ça bouchonne . . . à Ste Maure de Touraine

Dimanche 20 septembre des passionnés de voitures anciennes ont rendu hommage à la RN10.

Cette route très empruntée lors des départs en vacances pendant les années 70, généraient à cette époque de nombreux bouchons. . .



La première édition en 2013 avait rassemblé 200 véhicules, cette année l'association « Nostal'10 » a créé un embouteillage comptant + de 300 véhicules datant d'avant 1977 (*règle obligatoire pour participer*)

## Comité des fêtes

Depuis 9 ans, le Comité des fêtes organise des manifestations pour tous les habitants du village, mais aussi pour nos chers voisins des communes proches, qui aiment y venir, afin de vivre de bons moments de convivialité.

Voici le détail des fêtes de l'année 2015 :

### Le repas de l'été en plein air :

cette journée est toujours appréciée des convives, qui aiment déguster le traditionnel jambon rôti à la broche depuis l'aube, sans oublier les produits du terroir, tels que les lentilles, le fromage de chèvre et le melon.

Les invités sont toujours heureux de participer à la tombola et de se voir offrir une belle bourriche à la fin du repas. Nous avons apprécié le beau temps qui était avec nous...

### L'arbre de Noël :

avec les Farfadets de Sepmes, toujours fidèles à eux-mêmes, les enfants ont assisté au bal de la sorcière Mirabelle, accompagnée de son apprenti sorcier, obligé de prendre des cours de potion pour assister au bal...



### Remerciements :

Nous tenons à remercier les habitants de Pussigny, mais aussi tous nos fidèles clients hors commune qui participent activement aux fêtes proposées et c'est un plaisir de les recevoir.

Nous remercions également tous les bénévoles qui nous aident à chaque manifestation.

De même, nous remercions la Municipalité qui met à disposition les terrains du domaine public.

La Présidente, Sandra ARNAULT et son équipe.

Les enfants se sont bien amusés, tout en participant aux danses et en chantant les couplets en chœur, avec les artistes. Quelle joie de les voir rire, chanter et entrer dans un univers magique !



Tous les enfants ont eu leur cadeau, une belle tradition qui perdure, aux côtés du Père Noël.

Petits et grands ont été ravis de cette superbe animation, avec un goûter pour clore la soirée et partager de bons moments entre amis.

Merci à tous les parents qui partagent la magie de Noël avec leurs enfants, dans notre village !



### **Les dates à retenir pour 2016 :**

**Samedi 27 août, à midi :**

*repas de l'été sur le terrain communal*

**Samedi 03 décembre, au soir :**

*arbre de Noël pour les enfants du village*

# Etat civil



## MARIAGES :

Margot BRUNET et Antoine TURPAUD le 1<sup>er</sup> août 2015

Mary THOUVENIN et Pierre SCOLAN le 26 septembre 2015

## DECES :

Gérard HERVE

Yves BERTHELOT

Vic HYNES

Claudette DUBOIS



04 avril 2015 à Tours

10 juin 2015 à Pussigny

21 octobre 2015 à Warrington (Angleterre)

22 décembre 2015 à Châtellerault

# Bienvenue aux nouveaux habitants



Catherine PINAT

Cindy FERREIRA DA SILVA et Freddy RABAUD

Cécile SCOTTO-DI-ROSATO - Olivier BONVALET et Lucille MOREAU

Romain THIBAUT et Florian NEGRE

Djemal et Dijama RUSTEMI et leurs enfants

23 rue de la Guerivière

21 rue de la Guerivière

7 rue de la Mairie

3 rue de la Mairie

7 rue St Clair

# Les numéros utiles

<u>GENDARMERIE</u>	17	<u>PHARMACIES</u>		<u>COMCOM</u>	02 47 65 35 92
Ste Maure	02 47 72 35 60	LE TROADEC	02 47 65 03 98	Sainte-Maure-de-Touraine	
<u>POMPIERS</u>	18	La Celle		<u>STA</u>	02 47 93 52 00
<u>SAMU</u>	15	MILLET	02 47 65 20 28	Ile Bouchard	
<u>ERDF</u>		Nouâtre		<u>DÉCHETTERIE</u>	
Service client	09 69 32 18 73	GODARD	05 49 85 60 66	Ports sur Vienne	02 47 65 01 06
Dépannage	09 72 67 50 37	Les Ormes		Horaire d'ouverture	
<u>EAU</u>		<u>KINÉSITHÉRAPEUTE</u>		Lundi	14h à 19h
<u>SIAEP La CROSSE</u>	02 47 59 74 98	THION	02 47 65 23 79	Mercredi	9h à 12h
<u>CULTE</u>		Nouâtre		Samedi	9h à 12h
Dates et heures affichées à la		<u>AMBULANCES</u>		Noyant de Touraine	02 47 65 88 27
porte de l'église		JARNOT	02 47 58 31 13	Collecte des ordures vendredi 15h30	
<u>AGENCE POSTALE</u>		Marigny		<u>LES COMMERCANTS ITINÉRANTS</u>	
	05 49 85 60 96	CHAMPIGNY	02 47 65 68 06	Boulangier	
4 rue de la Chevretterie Les Ormes		Ste Maure		M. BROUSSE	05 49 85 63 03
Magalie Dausset vous accueille du lundi		<u>INFIRMIÈRES</u>		jeudi, samedi, dimanche	
au samedi de 9h30 à 12h		Nouâtre	02 47 65 22 50	M. PERRAULT	05 49 85 61 75
<u>MÉDECINS</u>		<u>DDT</u> Tours	02 47 70 80 90	tous les jours sauf lundi	
ARQUEZ	02 47 65 00 34	<u>TRÉSORERIE</u>	02 47 65 42 15	Boucher	
La Celle		Ste Maure		M. BARON	05 49 86 41 71
POUJOL	05 49 85 61 09	<u>ASSAD</u>	02 47 65 61 89	samedi	
Les Ormes		Ste Maure			
SERBAN	02 47 56 03 58	<u>ASEPT</u>	02 47 65 67 50		
Nouâtre		Ste Maure			



